



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sociétés coopératives d'intérêt collectif

Question écrite n° 29734

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif instituées par l'article 36 bis de la loi n° 2001-624 du 27 juillet 2001. Les collectivités territoriales pouvant détenir jusqu'à 20 % du capital de ces sociétés, il lui demande si cette faculté est effectivement utilisée et dans quels secteurs d'activités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29734

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9322